

« Pour des impôts citoyens ! »

Compte-rendu du colloque du 29 Mars organisé par le SNUI et ATTAC

Promotion des services publics, attachement au système de protection sociale, défense d'un « modèle social » compris comme offrant un haut niveau de solidarités ; les raisons de promouvoir un impôt juste, véritable lien citoyen entre un contribuable et la collectivité, ne manquent pas. Pour ce faire, le Syndicat national unifié des impôts (SNUI) et l'association Attac organisaient un colloque à la Bourse du travail de Paris le jeudi 29 Mars 2007 intitulé « *Pour des impôts citoyens !* ».

Intervenaient à ce colloque : Guillaume Duval (Rédacteur en chef du mensuel *Alternatives économiques*), Jacques Cossart (économiste, Conseil scientifique d'Attac), Vincent Drezet (SNUI, conseil scientifique d'Attac), Liêm Hoang-Ngoc (économiste, auteur de « *Vive l'impôt !* »), Thierry Lambert (Universitaire, directeur de la collection "*Finances publiques*" chez L'harmattan), Dominique Plihon (économiste, Président du Conseil scientifique d'Attac) et Gérard Gourguechon (SNUI, conseil scientifique d'Attac).

L'objectif de la soirée était avant tout de nourrir le débat fiscal en avançant des propositions, mais également de confronter les nuances, voire les différences, qui peuvent s'exprimer dans les rangs des défenseurs de l'impôt citoyen. Pour Attac, il s'agissait bien évidemment de promouvoir les propositions contenues dans le « *Manifeste* ». Alternatives économiques a valorisé le principe de consentement à l'impôt qui fonde sa pétition. Le SNUI est revenu sur sa proposition de « serpent fiscal » contenu dans son livre « *Quels impôts demain ?* ». Dans la période, il était évidemment important de tenir cette réunion pour ne pas laisser la fiscalité aux seuls représentants politiques : quiconque défend le « modèle social » doit également en défendre un financement juste. C'est le principal message à adresser à une opinion tenue à l'écart des véritables enjeux fiscaux.

Sur le fond, ce colloque aura donc permis d'aborder les différents aspects de la fiscalité : taxes globales et fiscalité internationale, concurrence et harmonisation fiscale européenne, fiscalité d'Etat et fiscalité locale. Cette approche est indispensable pour ancrer l'idée selon laquelle une réforme fiscale est non seulement souhaitable, mais également possible. Elle est en effet nécessaire pour mettre à l'épreuve les propositions de réforme. Au-delà du contexte préélectoral qui rend nécessaire de tels débats, il est d'ores et déjà clair que ce travail doit être poursuivi. Une note rédigée pour le Conseil scientifique d'Attac de la rentrée pourrait ainsi permettre de dresser le bilan du débat fiscal du premier semestre 2007, d'analyser les mesures prises par la nouvelle majorité (sans doute dans une loi de finances rectificative prise durant l'été 2007) et de dresser un panorama du « contexte fiscal » à l'aune de la nouvelle législature. Elle pourrait également réaffirmer les propositions déjà exposées et inclure des propositions concrètes d'expressions, par exemple à destination des maires dans la perspective des élections municipales de 2008.

Voici le compte-rendu synthétique du colloque.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, Gérard Gourguechon explique en quoi la fiscalité est essentielle à la justice sociale et déplore la pauvreté du débat fiscal à la veille d'échéances électorales décisives pour l'avenir du « modèle social ». Il rappelle qu'en France, la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (et notamment ses articles 13 et 14) constitue le socle de référence en matière de fiscalité. S'intéresser à l'impôt est absolument nécessaire, tant les choix fiscaux constituent des choix de société. Durant la campagne, la fiscalité s'est tout d'abord engagée sur la question des délocalisations fiscales puis a glissé sur les patrimoines des candidats, avant de s'estomper sans que les questions de fond ne soient posées. Gérard Gourguechon précise enfin que, dans les interventions liminaires, les questions de la salle et les réponses des intervenants, la soirée est essentiellement tournée vers les propositions car le constat est globalement partagé.

Guillaume Duval expose ce qui a conduit la rédaction de son journal à lancer l'appel « *Pourquoi nous consentons à l'impôt* ». Signé par 40 000 personnes, cet appel est destiné à toucher des milieux variés et à expliquer le rôle de l'impôt. L'appel (en fait une pétition) se veut large ; il est soutenu par des personnalités du monde politique et des affaires. Si la pétition ne remet pas en cause le jeu du marché, elle plaide pour un haut niveau de politiques publiques et sociales ainsi que pour une véritable progressivité de l'impôt sur le

revenu. Guillaume Duval remet en perspective quelques données sur le poids de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés en France (dont les niveaux sont inférieurs à la moyenne européenne) et sur les conséquences des récents choix fiscaux. Il rappelle, en le déplorant, que l'impôt sur le revenu a récemment été baissé d'abord par la gauche et que la droite a accéléré cette baisse. Certains veulent aller plus loin : ainsi, la proposition de supprimer les droits de succession favoriserait l'instauration d'une société de rentiers tout à fait opposée d'une société du travail que le candidat Sarkozy déclare vouloir favoriser. Enfin, toute réforme fiscale doit s'inscrire dans un contexte européen difficile : la concurrence fiscale y règne, mais des avancées sont possibles (comme à l'occasion de l'adoption de la directive sur l'imposition des revenus de l'épargne mise en place en juillet 2005). Il faut donc aller en priorité vers une harmonisation de l'impôt sur les sociétés pour stopper la concurrence fiscale au sein de l'Union européenne.

Jacques Cossart situe le niveau des enjeux fiscaux. On parle de mondialisation, alors il faut une réponse globale dit-il. L'interdépendance entre les économies (et donc entre les systèmes fiscaux et sociaux) est croissante, tout comme la rapidité et la mobilité du capital. Or, cette mobilité ne joue qu'en faveur d'une minorité (les bases mobiles) tandis que la contraction des recettes publiques s'effectue au détriment du plus grand nombre. Jacques Cossart développe les raisons de mettre en place des taxes globales qui sont une réponse à la hauteur des enjeux de la mondialisation. Elles permettraient de rendre le monde « soutenable et durable » car elles permettraient une véritable réduction des inégalités entre territoires. Liées à la suppression du secret bancaire, elles seraient un puissant instrument de lutte contre l'évasion fiscale. Elles financeraient des « biens publics mondiaux » qui bénéficieraient à tous. Pour répondre à la conception anglo-saxonne des contributions internationales (pour qui seuls les volontaires auraient à payer), il faut un impôt obligatoire et progressif, seul à même de répondre aux objectifs fixés. Les premières taxes globales à mettre en œuvre sont une taxe sur les activités financières, une taxe sur les bénéfices des entreprises (multinationales) et une taxe environnementale. Enfin, il précise qu'il n'y a pas de difficultés techniques pour mettre en œuvre de telles taxes et que seule la volonté politique fait défaut actuellement.

Vincent Drezet aborde plus spécialement la question de la concurrence fiscale. Les Etats, en voulant attirer ou maintenir les « bases mobiles » (investisseurs, riches, entreprises) baissent les impôts de celles-ci (impôt sur les sociétés, sur le patrimoine, sur le revenu) au détriment des bases immobilières (les ménages, les petites entreprises), contribuables captifs, qui subissent tout à la fois la hausse de prélèvements injustes d'une part (taxe d'habitation à la faveur des transferts de compétences, droits indirects) et la baisse de la qualité et de la quantité de biens publics d'autre part. Ce mouvement est particulièrement frappant et date notamment de 1986 (Acte unique). La concurrence fiscale est voulue (certains la préconisent comme instrument d'une meilleure gestion publique) et psychologique (le discours dominant s'appuie sur des comparaisons trompeuses pour faire passer ses réformes). Pour contrecarrer ce mouvement, il faut rappeler les grands objectifs de la fiscalité (financement de l'action publique, correction des inégalités, incitations), pratiquer une politique de vérité des taux et prendre l'opinion à témoin du rôle de l'impôt et des dérives constatées (sur l'exemple des listes noires établies en matière de paradis fiscaux). Cela passe par une limitation des écarts de fiscalité et l'instauration de normes communes dans le cadre d'un serpent fiscal européen qui permettrait de mettre en place un taux plancher sur les sociétés dans le cadre d'une harmonisation des bases, un taux « 0 » de TVA sur les produits de première nécessité, de créer un ou des impôt(s) européen(s) dans le cadre d'une revalorisation du budget européen (impôt sur les sociétés européenne, écotaxe européenne), de développer les échanges d'informations et les procédures européennes de lutte contre l'évasion et la fraude fiscales et, enfin, de prévoir des sanctions pour les entreprises qui ont des liens avec les paradis fiscaux.

Dominique Plihon estime que la première tâche est de réhabiliter la fiscalité comme choix politique majeur de notre contrat social. Les effets de la concurrence fiscale tels qu'ils sont présentés sont exagérés : ainsi, on présente des prélèvements obligatoires trop élevés sans les mettre en rapport avec la contrepartie qu'ils offrent (favorables à l'économie, ainsi que le niveau des investissements étrangers en France le démontre). Dominique Plihon présente le Manifeste d'Attac qui constitue une démarche globale avec une approche internationale et européenne qui comporte des pistes en matière de fiscalité parmi lesquelles le rétablissement d'une forte progressivité de l'impôt sur le revenu, l'instauration de taux « 0 » de TVA sur les produits de première nécessité et la modulation de l'impôt sur les sociétés en fonction de l'affectation des bénéfices. En matière de fiscalité financière, le Manifeste propose d'imposer les transactions de bourse et pas seulement de change dans une taxe sur les activités financières. Il faut évidemment s'atteler à réduire l'importance des niches fiscales. Fait marquant dans la période, la fiscalité écologique est également présente dans le manifeste et constitue une alternative à la régulation par le marché qui a échoué. La fiscalité

écologique est un instrument d'incitation ou de désincitation : elle doit s'adapter en fonction des secteurs en incorporant le « coût écologique » afin de rétablir la vérité des prix. Elle permet enfin, notamment dans le cas d'une taxe sur le transport, une relocalisation des activités (la plupart des pays y auraient intérêt).

Liêm Hoang Ngoc rappelle que le système fiscal est déjà injuste car déséquilibré et que les orientations des candidats de droite aggraveraient cette situation avec notamment une hausse de la TVA à l'image de ce qui s'est passé en Allemagne. Le débat est donc nécessaire. Ce type de réforme est également préconisé par des organisations de type « Cercle des économistes » qui propose une CSG à 13 % et un impôt sur le revenu faiblement progressif car ne comportant que 3 tranches. Ces choix ne favoriseraient qu'une minorité, déjà bénéficiaire (ceux qui perçoivent les dividendes notamment) des mesures passées, dont l'augmentation de l'épargne a gonflé la bulle immobilière et financière, sur fond de pression sur les coûts et donc des salaires. Le constat est connu : il y a trop peu d'investissements en France, il n'y a pas de véritable politique industrielle, la consommation de luxe tire la croissance. Pour résoudre le partage du revenu, il faut réhabiliter le principe de solidarité nationale en basculant sur l'impôt le financement de la sécurité sociale : ainsi, une fusion de la CSG et de l'IR permettrait de créer un grand impôt citoyen progressif. Ceci s'explique également par le fait qu'aujourd'hui, la sécurité sociale est universelle, il est donc logique que toutes les richesses y contribuent. La CSG offre une large assiette mais est proportionnelle, tandis que l'IR présente une assiette étroite mais est progressif. Combiner les avantages des deux aboutirait à un impôt au sujet duquel plusieurs débats restent à mener : quelle « familiarisation » et quel avenir des prestations familiales ? Sur les autres enjeux fiscaux Liêm Hoang Ngoc rappelle qu'une CSG entreprise pourrait être créée en imposant la valeur ajoutée.

Thierry Lambert déplore que personne ne parle de fiscalité locale dans la campagne alors que les impôts locaux ont explosé. Il compare la fiscalité locale à un vieux pneu auquel on rajoute, à chaque loi de finances, des rustines, mais qui continue à s'user. Pourtant regrette-t-il, le constat est partagé et connu : la fiscalité locale est inadaptée, et de plus en plus depuis les récents transferts de compétence. Les contribuables pressentent qu'elle est injuste. L'histoire a montré que la fiscalité locale est difficile à réformer : en 1990 (avec le gouvernement Rocard), la réforme de la valeur locative n'a pu être appliquée au motif qu'elle faisait des perdants. Cette révision a été définitivement mise au placard en 1998. De la même manière, la taxe professionnelle semble presque irréformable : la commission Fouquet n'a pour ainsi dire servi à rien. La réforme proposée faisant aussi des perdants, elle n'a pas été appliquée. En réalité, on sait que ça ne peut plus durer, mais ça dure tout de même ! De plus, on assiste à une « nationalisation » de la fiscalité locale : le principal contributeur est l'Etat. Aucun projet existant ne semble applicable car le risque politique est trop élevé. Il faut donc une réécriture globale de la fiscalité locale, mais avec une autre méthode. On ne réfléchit pas assez aux questions institutionnelles car il y a de trop nombreux échelons, depuis la commune jusqu'à la région. La question de l'affectation des impôts et de leur éventuelle spécialisation est également posée. Il faut en outre clarifier les compétences pour éviter les doublons et privilégier les niveaux les plus efficaces comme l'intercommunalité. Enfin, la question de la dotation de l'Etat ne doit pas être oubliée. Le problème est le suivant : on dit que cela n'est jamais le moment de réformer la fiscalité locale mais elle est en état d'urgence.

Après avoir remercié les intervenants, Gérard Gourguechon lance le débat avec la salle.

Plusieurs questions sont posées :

- que penser de l'impôt « Slam » ?
- en quoi la TVA peut-elle être « sociale » ?
- pourquoi ne peut-on pas réduire la TVA en France dans le contexte européen ?
- pourquoi les impôts locaux ne sont-ils pas progressifs ?
- ne doit-on pas supprimer la taxe d'habitation ?
- quelle lecture de la relation entre emploi et fiscalité ?
- les droits de succession n'empêchent-ils tout de même pas de transmettre un patrimoine acquis par le travail ?
- concernant l'impôt citoyen, ne faut-il pas lier cette question à celle des personnes étrangères qui, sans droit civique, s'acquittent de l'impôt et participent à la collectivité ?

En réponse, les intervenants sont revenus sur les sujets soulevés par les questions tout en reformulant certains enjeux fiscaux.

Dominique Plihon juge intéressant la proposition de l'impôt dit « Slam » qui constitue en fait un impôt additionnel sur les bénéficiaires des grandes sociétés car, sur le plan pédagogique, elle permet d'expliquer la perversité du système actuel. Mais il est vrai, reconnaît-il, que, sur le plan de la technique fiscale, il serait plus simple de surtaxer les profits financiers par une augmentation de l'impôt sur les sociétés et un dispositif spécifique.

Pour Liêm Hoang Ngoc, la TVA sociale, qui repose sur l'idée de surtaxer les importations, pose plusieurs questions, dont celle de son impact sur une éventuelle hausse des taux d'intérêts, avec des effets néfastes sur l'économie. Sur la taxe d'habitation, il faut étudier la possibilité d'instaurer au plan local un supplément d'impôt sur le revenu. Enfin, sur les droits de succession, il rappelle qu'il faut se souvenir que Bill Gates lui-même s'est élevé contre leur suppression aux Etats-Unis.

Vincent Drezet revient sur le mécanisme de la TVA sociale en précisant que plusieurs déclinaisons sont possibles : dans sa forme la plus aboutie (les taux réduits et normal à 25 %), les effets sur les prix à la consommation, en dépit des effets supposés théoriques avancés par ces partisans, sont particulièrement critiquables. Quant à la réalité des droits de succession (25 % des successions sont imposables, 80 % des successions en ligne directe sont non imposables), c'est que le patrimoine acquis au cours d'une vie de travail est déjà exonéré de fait. Enfin, malheureusement, s'acquitter de l'impôt n'ouvre pas droit à certains droits civiques pour les étrangers...

Thierry Lambert revient sur la réalité du droit communautaire qui a une forte implication sur le droit national. Le débat sur la majorité qualifiée doit être engagé tout en étant parfaitement conscient que la jurisprudence communautaire structure le droit national car l'essentiel des règles juridiques applicables procède de décisions de la Cour de justice des communautés européennes. Sur la fiscalité locale, la question de la responsabilité politique des élus locaux est la suivante : ils votent les taux des impôts locaux, ils ont donc une responsabilité, même si celle-ci est partielle, puisqu'ils ne peuvent toucher aux règles d'assiette qui sont, elles, de compétence législative.

Jacques Cossart rappelle que la question de l'impôt est avant tout un choix politique. C'est donc bien la volonté politique qui doit primer : quel choix de société ? Quelle société voulons-nous ? Quelle part de la richesse produite voulons-nous consacrer à la satisfaction des besoins sociaux ? Telles sont les questions posées. Il faut donc bien entendu une pédagogie de l'impôt. La preuve en est donnée par un sondage sur les baisses de l'impôt sur le revenu souhaitées par 80 % des ménages alors que seuls la moitié en paient ! Le préalable du débat fiscal, c'est la question du choix de société.

Guillaume Duval revient sur les droits de succession : la question posée sur la transmission du patrimoine de parents à enfants est révélateur du débat sur les droits de succession. Il y a un besoin d'explications et de pédagogie. On peut le constater sur la question de la flexisécurité qui nécessiterait en réalité, si l'on prend véritablement modèle sur le Danemark, une hausse des dépenses publiques et sociales (d'environ 10 points de PIB), ce que personne n'avance sur la place publique. La TVA sociale mérite d'être examinée, car la taxation des importations pourrait contribuer à la bonne santé économique du pays. Elle correspond de plus à la volonté d'élargir l'assiette à la valeur ajoutée.

Pour conclure, Gérard Gourguechon remercie les participants et les intervenants. Le débat fiscal est plus que jamais nécessaire rappelle-t-il, c'est une question essentielle pour le financement des choix collectifs qu'une démocratie met en œuvre.

Pour aller plus loin : Manifeste altermondialiste (Attac, Mille et une nuits, 2007), Vivent les impôts ! (Attac, Mille et une nuits, 2005), Quels impôts demain ? (SNUI, Syllepse, 2007), Vive l'Impôt (Liêm Hoang Ngoc, Grasset, 2007), Décentralisation fiscale ; jusqu'où ? (Thierry Lambert, L'Harmattan, 2006), Pourquoi nous consentons à l'impôt (pétition d'Alternatives économiques).